



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 18 janvier 2022]

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 006/ 2022

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2021-2022 – nouvelle tarification des séances scolaires (maternelles et primaires) dans le cadre de la médiation culturelle.

Madame le maire rappelle aux élus que les séances d'animation scolaire (de la maternelle à l'enseignement secondaire) qui se tiennent dans le cadre de la médiation culturelle sont proposées au tarif de 2.50€ par élève, et sont gratuites pour les accompagnateurs.

Madame le Maire propose au conseil municipal un nouveau tarif pour les séances scolaires destinées aux établissements de maternelle et de primaire.

Nouveau tarif (maternelle et primaire) :

- Tarif par élève : 1 euro
- Gratuit pour les accompagnants

Les tarifs applicables au secondaire restent inchangés.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle tarification détaillée plus haut,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 19 janvier 2022